

Hello Rousses

Adressé par nos soins - Directeur de la publication le Maire

Bulletin d'informations communales

N°28

Edito

En mars je vous ai entretenu du rapport du GIEC. Ce mois-ci, je voudrais vous informer de 3 initiatives de notre Communauté de communes :

- ① Le Conseil d'Exploitation a validé l'étude sur les appareils hydro économes qui a pour objectif de réduire la consommation d'eau des ménages. Ces équipements seraient subventionnés en partie par la Communauté de communes.
- 2 Récupération d'eau de pluie pour les exploitations agricoles. La Communauté de communes est candidate à être porteur de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étude et la réalisation des travaux de mise en place de dispositifs de récupération d'eau de toiture.
- 3 Le SDEE s'est vu attribué le marché pour la mise en place de traitement sur 8 UDI (unité de distribution d'eau potable). Parmi les solutions: chloration sur panneaux solaires, chloration sur raccordement électrique et UV, c'est cette dernière solution qui sera mise en œuvre sur le bassin de Rousses

Le Maire

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 7 avril 2023. Lors de la séance du 17 mars, nous avions procédé à l'approbation des comptes 2022 Ce vendredi nous avons déroulé toutes les étapes permettant d'approuver les projets des 2 budgets annexes (Transport Tapoul et Via Ferrata) ainsi que celui du Budget Principal pour l'année 2023.

• La Fiscalité: en ces temps difficiles, le Conseil a jugé indispensable de maintenir les mêmes taux d'impositions locaux pour 2023. Notre décision a été dictée par la revalorisation importante (6,10 %) des bases locatives locales, intervenue au niveau national. Cette augmentation étant la conséquence d'une absence de dialogue au niveau de l'Assemblée Nationale, car l'emploi du « fameux » article 49.3 ne permet à aucun moment de modifier la formule de calcul. Celle-cii s'applique in extenso, sans aucune possibilité de la minorer. Ainsi, comme depuis 2018, les taux d'impositions suivants ont été adoptés:

► Taxe Foncière Propriété Bâtie : 34,84 %

► T F P Non Bâtie : 135,54 %

► T H: 10,40 %

• <u>L'affectation</u> <u>des résultats de</u>
<u>Fonctionnement 2022</u> : L'excédent de
Fonctionnement du **Budget Principal** a été
affecté en partie à la section Fonctionnement
de 2023 pour **6 594,56** €, le solde de **30 000** €
étant viré à la section Investissement 2023.

Pour le *Budget Transport Tapoul*, l'excédent de 677 € est versé en section Fonctionnement.

Enfin pour le *Budget Via Ferrata* l'excédent de **915,05** € est conservé en Fonctionnement.

* Les excédents des Sections Investissement doivent être réutilisés automatiquement en Investissement.

Les trois Budgets 2023 Ont été votés à l'unanimité

<u>Le budget Principal</u> de la commune s'élève à : 193 893,56 € en Fonctionnement.

La section d'Investissement (224 111,28 €) traduit la volonté du Conseil de mener à bien les projets en cours, mais aussi de renforcer de manière significative le budget voirie en 2023, d'initier de nouvelles réalisations : création d'une borne d'approvisionnement en eau d'irrigation pour les entreprises, travaux d'amélioration de la traversée du Prat Nouvel, pose de panneaux photovoltaïque sur le toit du garage, adressage...

Le budget Transport Tapoul est doté :

En Fonctionnement à 23 397,91 €

Et 10 293,34 € en Investissement

Le budget Via Ferrata s'élève à :

14 915,95 € en Fonctionnement

5 213,64 € en Investissement

Poursuivre notre soutien aux associations :

Bien sûr au niveau de la commune (Foyer Rural et ASR), mais aussi auprès de l'association qui gère la Maison de santé de Meyrueis et « Du pain pour demain » qui permet aux habitants de la commune de recevoir du pain au Rucher de Rousses.

Nous maintenons la possibilité d'investir pour les associations qui en feront la demande.

Transport Tapoul

Ce mercredi 12 avril sera publié l'arrêté Municipal portant modification de l'article 2 du l'arrêté du 7 août 2001 :

▶ Modification des jours de fermeture en Juillet et Août de l'activité canyoning : **Dimanche et Lundi** en lieu et place des Vendredi et Lundi.



Extinction partielle de l'Eclairage Public

Le Conseil a validé le plan de financement de l'extinction partielle de l'éclairage public.

Sur un devis total de 8 840,52 € TTC, le SDEE nous alloue une subvention de 4 010 €. La commune récupérera le FCTVA d'un montant de 1 450 € et il restera à notre charge une somme de 3 380,52 €. En fonction des économies réalisées cet investissement devrait être amorti en 4.ans.

Reste maintenant à connaître auprès du SDEE la programmation des travaux.

- La mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57, rend obligatoire le provisionnement des créances douteuses. Ainsi des factures d'eau impayées de 2020, pour un montant total de 757,37 €, ont entraîné la constitution d'une provision de 113,61 € (15 % des créances).
- Le Conseil a redéposé le dossier de 2022 représentant un montant total de travaux de 6 974,40 € HT, auprès des amendes de police dans le but d'obtenir un financement partiel.
- En septembre 2023 aura lieu le renouvellement de 170 sièges du Sénat (soit la moitié d'entre eux) notre département étant directement concerné. Pour les communes de moins de 9 000 habitants, il faut élire un délégué pour les conseils municipaux de 7 à 11 membres. Tous les conseils municipaux concernés par l'élection de délégués devront se réunir impérativement le 9 juin 2023.

Compostage

Une formation au compostage pourrait être faite sur Rousses, si, à minima, 5 à 6 habitants se déclarent volontaires pour suivre cette formation, et acquérir aussi un composteur contre une modique participation. Inscrivez-vous à l'adresse mail suivante :

mairiederousses.giovannacci@orange.fr

Visite de M le Sous-Préfet

Vendredi 7 avril 2023, en fin de matinée nous a eu le plaisir d'accueillir Monsieur le Sous-Préfet à Cabrillac.

Cabrillac où une association du hameau a pour projet, de réhabiliter le captage d'une source sur un terrain du Département afin de réalimenter la fontaine de Cabrillac, afin de permettre aux habitants d'arroser leurs jardins, un réservoir DFCI et de faire boire les troupeaux.

D'autre part nous avons mis en évidence que le fait de capter l'eau dans la Jonte pour l'envoyer à Galy était sans aucun doute aujourd'hui indispensable, mais que l'approvisionnement en eau potable des habitants de Cabrillac par une autre conduite partant de Galy pour revenir à Cabrillac était un non-sens et une source de déperdition d'eau potable.

Nous avons fait une halte à la hauteur des Gorges du Tapoul pour lui indiquer que depuis 3 ans, il n'était plus possible de prévenir les secours en cas d'accident dans les gorges. La seule possibilité pour les moniteurs étant de remonter en courant soit à la Brasque soit à Massevaques.

Au Prat Nouvel, nous avons exposé les difficultés rencontrées par les camions et tracteurs avec remorques pour traverser le hameau. Nous avons précisé que le Conseil était favorable au règlement de ce problème, mais qu'il ne pourrait s'engager financièrement que si l'ensemble des parties prenantes (habitants et propriétaires du Prat Nouvel et usagers de la voie) se mettaient d'accord sur une solution économiquement raisonnable.

Concernant la D907, si nous nous félicitons de la réalisation de la réfection routière faite entre le Mazel et Les Vanels, nous avons manifesté notre inquiétude sur le calendrier de la réalisation de la section entre Les Vanels et les limites Gard/Lozère, surtout au vu des tas de gravillons déposés ces derniers jours.

Après avoir visité la dernière réalisation (accès PMR) ou le chantier en cours (l'agrandissement du garage), c'est le Rucher de Rousses qui a accueilli Monsieur le Sous-Préfet et les membres du Conseil pour un déjeuner au cours duquel des conversations à bâtons rompus ont permis d'échanger sur : la problématique de l'eau, les difficultés de logement pour les nouveaux arrivants, la nécessité d'aller vers des énergies renouvelables mais sans dénaturer nos beaux paysages...